



ÉCOLE FRANÇAISE ARTHUR RIMBAUD
Msasani road, plot 341-A, PO Box 2183 , Msasani peninsula
DAR ES SALAAM – TANZANIA

Téléphone: +255 22 260 2970 – Télécopie: +255 22 266 7223

Site web: <https://www.frenchschooltanzania.org>

Contact: headoffice@frenchschooltanzania.org

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

VIE SCOLAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2021– 2022

AUTORISATION DE SORTIE POUR LES ÉLÈVES DU SECONDAIRE

Les élèves du collège et du lycée qui veulent sortir de l'école entre 12:45 et 13:35 pour déjeuner ET/OU quitter l'école dès qu'ils n'ont plus cours, du lundi au vendredi, doivent bénéficier d'un accord parental.

Nous rappelons aux parents qu'il est impératif de consulter régulièrement les mises à jour de l'emploi du temps sur PRONOTE.

Identité de l'élève (Passeport – Carte d'identité)

(Une autorisation par enfant S.V.P. Imprimez autant d'exemplaires que nécessaire, merci.)

PHOTO

Nom de famille :

Prénom usuel :

Classe :

ACCORD DU RESPONSABLE LÉGAL

Autorité parentale : Oui Non

Nom :

Prénom :

Autorisations concernant les entrées et les sorties de l'établissement selon l'emploi du temps effectif de votre enfant: (cocher la case de votre choix)

Autorisé(e) à sortir de l'établissement en fin de matinée, pendant la pause repas et à l'issue des leçons de l'après-midi selon leur emploi du temps habituel ou exceptionnel (PRONOTE)

N'est pas autorisé(e) à sortir de l'établissement, sa présence sur l'établissement est obligatoire, il/elle respecte son emploi du temps habituel.*

* possibilité d'autoriser exceptionnellement l'enfant à sortir de l'établissement par le biais d'une information des parents au responsable de vie scolaire (mail/lettres/...)

NB : TOUT ELEVE MANGEANT SUR L'ETABLISSEMENT (LUNCH BOX ou CANTINE) N'EST PAS AUTORISE A SORTIR PENDANT LA PAUSE MERIDIENNE

Date :

Signature du responsable légal